



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE CHARTRES

Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 30 juin 2021

Le Maire soussigné certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux

DELIBERATION N°CM2021/175

Modification simplifiée n°2 du PLU - Bilan de la mise à disposition du public et approbation

Direction Aménagement et urbanisme

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 29

Votants : 39

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 30 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil - Pôle administratif, sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

Date de convocation : 24/06/2021

Etaient présents : M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, M. Guillaume BONNET, M. Jean-François BRIDET, Mme Virginie CHAUVEL, M. Alain CONTREPOIS, Mme Brigitte COTTEREAU, Mme Geneviève CRESSAN, M. Yves CUZIN, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Elisabeth FROMONT, M. Jean-Pierre GORGES, M. Quentin GUILLEMAIN, Mme Laurence JOLY, M. Richard LIZUREY, Mme Lucie M'FADDEL, Mme Jacqueline MARRE, M. Franck MASSELUS, M. Olivier MAUPU, Mme Martine MOKHTAR, M. Jean-François PLAZE, M. Boris PROVOST, M. José ROLO, M. Fabien STANDAERT, M. Ladislav VERGNE, Mme Isabelle VINCENT.

Etaient représentés : Mme Agnès VENTURA par pouvoir à Mme Sophie BEUREL, Mme Sophie GORET par pouvoir à M. Ladislav VERGNE, M. Jean-Maurice DUVAL par pouvoir à Mme Lucie M'FADDEL, Mme Isabelle MESNARD par pouvoir à Mme Laurence JOLY, M. Gaël GARREAU par pouvoir à Mme Virginie CHAUVEL, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à M. José ROLO, Mme Maria JEBLI-CHEDEVILLE par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à Mme Dominique DUTARTRE, M. Daniel GUERET par pouvoir à Mme Isabelle VINCENT, M. Patrick GEROUDET par pouvoir à M. Alain CONTREPOIS.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter soit de la présente notification, soit de la date d'affichage. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil.

Madame Martine MOKHTAR, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné e pour remplir cette fonction qu' elle a accepté.

M. Bernard ORTS, Directeur Général des Services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Mme Karine DORANGE expose,

Par délibération n°CM2021/052 en date du 17 mars 2021, le Conseil municipal de Chartres a prescrit une procédure de modification simplifiée n°2 de son plan local d'urbanisme.

Cette procédure visait notamment à :

- Rectifier des erreurs matérielles.
- Modifier les dispositions des articles 6 et 7 de certaines zones afin de pallier les incohérences entre le règlement littéral et le plan des formes urbaines.
- Supprimer ou réduire des emplacements réservés.

Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées ont fait l'objet d'une mise à disposition du public du 28 avril au 28 mai 2021 dans les conditions fixées par le conseil municipal par délibération N°CM2021/075 en date du 8 avril 2021.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, il convient aujourd'hui de prendre acte du bilan de cette mise à disposition du public tel qu'annexé à la présente délibération et de tenir compte des avis et observations.

Suites aux remarques de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir, des corrections seront apportées dans le dossier approuvé concernant la numérotation des articles 7 des zones UGF, USC et USJ de PLU.

La délibération approuvant la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Chartres sera affichée en mairie pendant un mois et publiée dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs.

Avis favorable de la commission Générale réunie le 24 juin 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour , 5 voix contre , 2 abstentions , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. Jean-Pierre GORGES

PREND acte du bilan de la mise à disposition du public tel qu'annexé concernant le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Chartres qui s'est tenue du 28 avril au 28 mai 2021.

APPROUVE les modifications apportées au dossier suites aux remarques de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir.

APPROUVE la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Chartres.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Date d'envoi en préfecture : 05/07/2021
Date de retour préfecture : 05/07/2021
Identifiant de télétransmission :

Pour expédition certifiée conforme,
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Bernard ORTS

